

VILLE D'EYBENS CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

Le 19 mai 2022 à 18h30, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en salle du Conseil sous la présidence de Nicolas Richard, Maire.

Date de la convocation : vendredi 13 mai 2022

Présents : Nicolas Richard - Elodie Taverne - Henry Reverdy - Julie Montagnier - Jean-Jacques Pierre - Christelle Chavand - Xavier Osmond - Béatrice Bouchot - Jean-François Michon - Béatrice Garnier - Catherine Noérie - Pascal Boudier - Dominique Scheiblin - Denis Grosjean - Pierre Bejjaji - Marie-Chantal Kouassi - Anne-Catherine Jothy - Gilles Bugli - Damien Conticchio - Mehdi Debza-Kioulou - Jean-Claude Fernandez - Malika Merabet - Pierre-Georges Crozet - Zuina Sahiri - Isabelle Pascal - Philippe Paliard - Régine Bonny - Armand Lévy

Excusés ont donné pouvoir :

Suzanne Faustino à Xavier Osmond

Clotilde Hogrel à Elodie Taverne

Jean-Marc Assorin à Zuina Sahiri

Hélène Besson Verdonck à Isabelle Pascal

Pascale Versaut à Régine Bonny

Secrétaire de séance : Philippe Paliard

Elus en exercice : 33
Elus présents : 28
Ont donné pouvoir : 5
Absents : 0

DEL20220519_6 EDUCATION, SPORT ET CULTURE – Evolution de la tarification du temps de restauration scolaire et d'animation

Tarification du temps de restauration scolaire et d'animation

Le coût de la pause méridienne par enfant pour la Ville comprend le coût du repas, le coût du personnel d'animation et de restauration/entretien et le fonctionnement des bâtiments.

La Ville subventionne en partie le coût de la pause méridienne pour toutes les familles des enfants accueillis dans les écoles d'Eybens.

Le coût supporté par les familles, défini selon le quotient familial de la CAF, est en moyenne de 26% du coût total de la pause méridienne.

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère subventionne la Ville dans le cadre d'une convention.

Depuis 2018, date de la dernière révision des tarifs, l'ensemble des coûts ont augmenté : 6% inflation, 3,2% masse salariale, 1,83% achats, soit une augmentation pondérée d'environ 3,1%.

Il est proposé au Conseil municipal de réviser les tarifs de la restauration scolaire pour prendre en compte ces évolutions de la manière suivante :

- La première tranche de quotient (≤ 380 €) ne sera pas concernée par l'augmentation de tarif,
- L'augmentation sera progressive pour les quotients > 380 pour atteindre 3%
- Pour les extérieurs l'augmentation est de 3%

Ces tarifs seront applicables à compter de septembre 2022.

Les modalités d'application de la tarification de la restauration scolaire restent inchangées :

Pour les eybinois :

- Un tarif minimum est appliqué pour les QF inférieur ou égal à 380
- Un tarif évolutif est appliqué pour des QF compris entre 381 et 2500
- Le tarif maximum s'applique pour des QF supérieur à 2500

Pour les enfants placés au titre de l'aide sociale à l'enfance dans une famille d'accueil eybinoise, le tarif « minimum » est appliquée.

Pour les extérieurs :

3 tarifs fixes sont appliqués en fonction du QF des familles.

- Tarif 1 pour les QF inférieur ou égal à 1500.
- Tarif 2 pour les QF compris entre 1501 et 2500
- Tarif 3 pour les QF supérieur à 2500, c'est le tarif maximum

QF	Tarifs Eybinois	Tarifs Extérieurs	Etablissements spécialisés-stagiaires-intervenants-parents-enseignants
QF ≤ 380	1.58 €	8,10 €	6,13 €
380 < QF ≤ 1500	$QF * 0,49196428 \% - 0,28946$	8,10€	6,13 €
1500 < QF ≤ 2500	$QF * 0,08755 \% + 5,84525$	8,24 €	6,13 €
QF > 2500	8,03 €	8,65 €	6,13 €

Dans le cas particulier où le repas est fourni par la famille pour raisons médicales, le prix appliqué sera de 25% du tarif concerné.

Les règles d'arrondi suivantes s'appliquent pour les tarifs exprimés avec une précision au dixième d'euro :

- Égal ou au-dessus de 0,05 €, arrondi au dixième supérieur
- En dessous de 0,05 €, arrondi au dixième inférieur

Cette délibération abroge et remplace la délibération n° DEL20182806_13 du 28 juin 2018

Le Conseil municipal décide d'approuver cette tarification.

Délibération adoptée par 27 oui, 6 non (Hélène Besson Verdonck, Jean-Marc Assorin, Pierre Georges Crozet, Zuina Sahiri, Isabelle Pascal, Philippe Paliard)

Certifiée exécutoire

Le Maire, Nicolas Richard

